

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-251 du 16 Juin 1988

Chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 5 Juin 1988,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 5 JUIN 1988, le Camarade Saliou ABOUDOU Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Juin 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 DB\_DCF-  
DTCP 3 MPS\_MJI EPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE\_DLC\_INSAE 6 IGE 4 ONEPI-  
GCONB\_BN-DAN 4 UNB\_FASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1..